

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le présent AVIS est donné par la MRC de Rivière-du-Loup, personne morale de droit public régie notamment par le Code municipal, ayant son bureau au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, ici représentée par Me Marie-Philippe Nadeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal, au bureau de la MRC au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, le 4 juin 2026 à 10 heures pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

	PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT(S)¹	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC)² AU 4 JUIN 2026
1.	Daniel Chassé Route 291 Cacouna (Québec) G0L 1G0	8003-78-0010 4 983 975	483,94 \$
2.	Daniel Chassé 141, Route 291 Cacouna (Québec) G0L 1G0	8004-31-2343 4 984 311	3 124,08 \$
3.	Yves Côté 231, rue de la Grève Cacouna (Québec) G0L 1G0	7909-03-0848 5 829 262	3 299,01 \$
4.	Jacques Côté 1 ^{er} Rang Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0	8295-04-5093 4 902 017	320,21 \$
5.	Jennifer Morel Samuel Grenier 104, rue Roy-Rousseau Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1406-97-6267 6 375 831	581,57 \$
6.	René St-Pierre 208, rue Principale Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1507-81-4729 5 840 798	4 100,29 \$
7.	Christian Boucher 258, rue Sirois Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0	9207-22-6456 5 670 119	2 336,65 \$
8.	Daniel Malenfant 253, rue Sirois Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0	9207-21-9582 5 670 260	2 136,17 \$
9.	Enrico Dubé 274 - 274A, rue Caillouette Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0	9207-31-7148 5 670 270	7 002,42 \$
10.	Ferme Harmieux Rue Deschênes Est Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0	9207-13-3686 5 670 098	335,95 \$
11.	Jean-Philippe Lévesque 80, 3 ^e rang Ouest Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0	9205-64-6441 5 669 331	688,42 \$

12.	Nil Pelletier 180, rue Deschênes Ouest Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9107-90-5189 5 670 073	5 027,52 \$
13.	Nil Pelletier 182, rue Sirois Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9206-09-3796 5 670 157	2 745,07 \$
14.	Nil Pelletier 251, rue Gagnon Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9206-19-0720 5 670 167	5 460,75 \$
15.	Nil Pelletier 209A-209B, rue Sirois Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9207-10-3549 5 670 205	3 573,89 \$
16.	Stéphane Guimond 231, rue Bernier Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9207-10-7898 5 670 211	1 694,13 \$
17.	Pauline Boucher Jean-Roch Jalbert 20, rue Principale Sud Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L0	0698-10-8732 5 837 211	9 002,92 \$
18.	Andréa Desjardins 130, rang A Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0419-30-8292 5 839 989	2 957,12 \$
19.	Andréa Desjardins Claire Desjardins Rang A Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0418-17-1499 5 839 986	933,43 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata

² Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même, d'une part, des intérêts et pénalités qui devront être calculés au moment du paiement de même que de tout versement de taxes qui serait devenu dû et exigible à ce moment. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalités seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
 - Nom
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
 - Nom
 - Forme juridique et Loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite bancaire ou chèque certifié à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Rivière-du-Loup. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais, et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus de vente puisse être interrompu.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 7^e jour d'avril 2026.

Me Marie-Philippe Nadeau, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe